

Bois de structure	nature	utilisation	sections	dimensionnement	marquage CE
Bois massifs structuraux	Bois sciés à partir de grumes ou de bois de grandes dimensions, qui forment une pièce de bois unique quelle que soit sa dimension.	Traditionnellement utilisés dans la construction.	de 15 à 200 mm de largeur, de 25 à 300 mm de hauteur, jusqu'à 6 m de longueur. Sections standardisées.	dimensionnement selon les règles CB71 (avec la norme P 21-400) ou l'eurocode 5 (avec la norme EN	marquage CE (norme NF EN 14081), attestation de conformité de niveau 2+.
Bois ronds structuraux	Bois abattus ébranchés et écimés (hors bois de chauffage).	Réalisations en bois massif empilé. Usage dans les bâtiments agricoles. Equipements extérieurs : clôtures, barrières, poteaux...	de 80 à 200 mm de diamètre pour des longueurs jusqu'à 6 m		marquage CE (norme NF EN 14544), attestation de conformité de niveau 2+.
Bois aboutés (BMA)	Bois de structure de section rectangulaire obtenus par aboutage à entures multiples collées. Les essences les plus utilisées sont le sapin, l'épicéa, le pin sylvestre, le douglas.	Les BMA sont généralement utilisés pour les membrures de poutres en I et comme pannes ou chevrons.	longueur jusqu'à 13 m	dimensionnement selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5	marquage CE, ils nécessitent une attestation de conformité de niveau I.
Bois massifs reconstitués (BMR) ou bois contrecollés	Éléments linéaires reconstitués par collage de 2 à 5 lames de bois massifs de forte épaisseur (n'excédant pas 80 mm) et aboutées ou non au moment de la fabrication. Les essences les plus utilisées sont le sapin, l'épicéa, le pin sylvestre, le douglas, le mélèze et le pin maritime.	Les BMR sont généralement utilisés pour les poteaux, les éléments de ferme de la charpente traditionnelle, les solives. Ils bénéficient d'une bonne stabilité générale et d'une bonne tenue contre le gauchissement. Ils présentent moins de fentes qu'un bois massif de section équivalente et s'avèrent plus économiques que	section maximale est de 260 de largeur pour 320 mm de hauteur, longueur jusqu'à 13 m	dimensionnement selon les règles CB71 ou l'eurocode 5 (avec la norme NF B 52-010)	marquage CE, ils nécessitent une attestation de conformité de niveau I.
Lamibois (LVL)	LVL ou "Laminated Veneer Lumber". Matériau composé de placages minces de bois recollés à fil parallèle. Produit à vocation structurelle, il présente des qualités mécaniques très élevées en termes de contraintes de travail axiales, de l'ordre du double du bois massif.	Le LVL est utilisé soit en membrure de poutre composite en I, soit comme poutre de section rectangulaire, soit comme panneau autoporteur à plat (support de plancher ou de couverture).	dimensions courantes : pour une épaisseur de 25 à 75 mm, une largeur de 1,80 m à 2,50 m et une longueur de 15 à 18 m.	Son utilisation en construction est étudiée avec les producteurs et les paramètres de dimensionnement sont édités sous leur responsabilité.	marquage CE des éléments structuraux. Les structures répondent à une attestation de conformité de niveau I (norme NF EN 14374), les panneaux utilisés en structure d'une attestation de conformité de niveau 2+
Bois reconstitués PSL et LSL	PSL (Parallel Strand Lumber) et LSL (Laminated Strand Lumber). Matériaux fabriqués à partir de bandelettes de placage, étroites et longues, disposées à fils parallèles, encollées et pressées en continu. Les PSL sont des éléments longilignes de fortes sections. Les LSL sont des éléments plans (plateaux).	Les PSL sont utilisés comme poutres et les LSL comme panneaux autoporteurs à plat.	dimensions courantes du PSL : 200 mm de largeur, 300 mm de hauteur, pour une longueur allant jusqu'à 20 m.	Son utilisation en construction est étudiée avec les producteurs et les paramètres de dimensionnement sont édités sous leur responsabilité.	Les éléments structurels en PSL et LSL devront avoir une attestation de conformité et être marqués CE.
Bois lamellés-collés	Bois obtenus par l'aboutage et le collage de lamelles de bois dont le fil est généralement parallèle. Les lamelles de bois massif sont de classes mécaniques identiques (LC homogène GLxxh) ou différentes (LC panaché GLxxc). Elles n'excèdent pas une épaisseur de 45 mm pour les classes d'emploi 1 et 2 et de 35 mm pour les classes 3 et 4. Les essences utilisées sont le sapin, l'épicéa, le pin sylvestre, le douglas ou le mélèze.	Les bois lamellés collés sont des éléments structurels. Permettant d'importantes reprises de charges, ils sont utilisés en charpente, en particulier de grande portée ou apparente, ainsi qu'en solivage.	de 60 à 210 mm en largeur et de 100 à 2000 mm en hauteur, longueur jusqu'à 40 m.	dimensionnement selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5	marquage CE. Les éléments structurels en lamellé-collé doivent répondre à une attestation de conformité de niveau I (norme NF EN 14080).
Poutres composites à membrures en bois ou matériaux dérivés	Poutres prismatiques composées de membrures en bois ou dérivés du bois et d'âmes en bois, en panneaux dérivés du bois ou encore en métal. La liaison est assurée de façon mécanique ou par collage. Elles ont un rapport poids / performance optimisé.	L'usage principal en construction est le solivage des planchers, les pannes et les chevrons de couverture. <i>Elles sont parfois être utilisées en poteaux d'ossature pour des parois à très forte isolation.</i> Le dimensionnement des poutres à liaisons collées est soumis à Avis Technique et Certification de qualité.	de 60 à 120 mm en largeur et de 200 à 500 mm en hauteur. Longueur de 5 à 12 m.	dimensionnement des ouvrages selon les ATE	marquage CE. Les poutres composite nécessitent une attestation de conformité de niveau I.